

XIV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Kinshasa (RDC), les 13 et 14 octobre 2012



Résolution pour appeler la communauté internationale au renforcement de la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 13 et 14 octobre 2012 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, à l'occasion du XIV^e Sommet de la Francophonie,

Considérant que la piraterie maritime et les vols à main armée commis en mer constituent une violation du Droit international de la mer ;

Considérant que le golfe de Guinée est désormais la cible d'actes de piraterie, dont sont particulièrement victimes les pays riverains de ses côtes, jusque-là épargnés ;

Observant avec préoccupation les atteintes à la sécurité des gens de mer, l'impact négatif sur le développement économique de la région et les perturbations causées au libre commerce mondial qu'engendre la piraterie aux larges des côtes de l'océan Atlantique ;

Reconnaissant la priorité accordée par l'ONU à ce problème complexe à travers les résolutions du Conseil de sécurité 2018 (2011) et 2039 (2012), qui appellent notamment à l'organisation d'une conférence régionale pour élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie en coopération avec l'Union africaine ;

Reconnaissant par ailleurs le rôle éminent de l'Organisation maritime internationale (OMI), des organisations internationales et sous-régionales, et des bailleurs impliqués dans la région pour trouver des solutions qui conjuguent sécurité, dissuasion et nouveaux moyens de subsistance aux populations affectées ;

Considérant que l'éradication de ce fléau dans le golfe de Guinée et dans les autres parties du monde nécessite une action globale et coordonnée à tous les niveaux ;

Sollicitons, en liaison avec la communauté internationale :

- **le soutien** à l'organisation d'une conférence régionale sur la piraterie maritime dans le golfe de Guinée ;
- **le renforcement** et la coordination des actions menées par la communauté internationale ainsi que des échanges d'expériences entre les pays affectés en vue de l'éradication de ce fléau ;
- **l'assistance** matérielle et financière au profit des différents pays confrontés à cette menace ;

- **l'appui à l'amélioration** du système de collecte des éléments de preuve afin de faciliter les échanges d'informations et renforcer les capacités des services policiers d'enquêtes au niveau régional et mondial ;
- **des actions rapides** pour l'enlèvement des navires abandonnés en mer et qui servent de refuge aux pirates ;

Sommes, enfin, résolus à rester saisis de cette question et à prendre toutes les mesures appropriées en vue d'appuyer les efforts de la communauté internationale.